



Appel à projet

Les clés de la planète

2023-2024

- I. Modalités de l'appel à projet
- II. Dossier de candidature
- III. Règlement de l'appel à projet

Contact : mecenat@crtoccitanie.fr

I. MODALITES DE L'APPEL A PROJET

Contexte et objet de l'Appel à Projet

Créé au printemps de cette année 2023, avec pour objectifs croisés de combattre l'inégalité d'accès aux vacances et aux loisirs, et de favoriser un tourisme respectueux et responsable vis-à-vis de l'environnement, tout en adoptant des pratiques d'inclusion, le Fonds OCC'YGÈNE a décidé de lancer sans attendre un programme de soutien en direction d'opérations allant dans ce sens à travers des actions concrètes sur le territoire régional.

L'objectif de ce premier appel à projets « **Les clés de la planète** » vise à offrir aux jeunes d'Occitanie éloignés de la pratique des loisirs, les clés de découverte et de compréhension de notre planète, de l'espace, de la biodiversité, des grandes évolutions, de l'histoire contemporaine... en leur permettant de visiter des lieux d'expositions pédagogiques présents sur le territoire d'Occitanie.

D'une part, les jeunes générations portent plus que toutes autres les défis liés aux problématiques environnementales, aux questions écologiques, et aux conséquences de la crise climatique qui mettent en péril l'équilibre de nos lieux de vie mais aussi les espaces naturels fragiles, représentés en nombre en Occitanie (plus d'un tiers de la surface de ce territoire se situant en zone de protégée dont les parcs naturels), leurs ressources naturelles et les précieux patrimoines qu'ils recèlent, paysages, faune, flore... Leur mobilisation à venir passe d'abord par un accès à la connaissance et la compréhension de ces enjeux car ils en seront les dépositaires dans le monde de demain.

D'autre part, parmi ces jeunes habitants de la région, nombre d'entre eux sont éloignés des pratiques de loisirs et, par exemple, de visites de sites muséographiques et d'expositions à vocation pédagogique, dédiés à la transmission de la connaissance à travers des activités ludiques, que ce soit pour des raisons économiques, sociales ou culturelles. Cette situation est propice à faire ressentir un décalage entre les résidents de nos territoires et leurs visiteurs, difficile à accepter.

Concrètement, l'objet de cet Appel à Projets est d'identifier des organismes caritatifs, des associations d'éducation populaire, ou encore d'accompagnement social de la jeunesse, actifs sur les territoires d'Occitanie, quel que soit leur périmètre de rayonnement géographique, ayant une pratique d'encadrement, de médiation et d'organisation de sorties de groupes, et qui soient porteurs de projets d'actions d'intérêt général réparties sur les territoires de la région. Sont ainsi concernés par exemple (liste non exhaustive) :

- les associations d'éducation populaires
- les associations caritatives
- les CCAS
- les associations du tourisme social
- .../...

Ces projets devront permettre à des publics de jeunes mineurs, habitants d'Occitanie et éloignés de ces pratiques, de bénéficier d'une sortie à la journée sur un site de visite et d'activités dédiés aux sujets évoqués : l'espace, les étoiles, la mer, la biodiversité, les ressources naturelles, etc., tout en bénéficiant d'une médiation spécialisée sur les sujets abordés en lien avec l'éducation et la sensibilisation à l'environnement.

Un partenariat, quand il sera possible, avec les sites et structures d'accueil et d'exposition sera le bienvenu pour optimiser l'efficacité de cette action auprès de leurs élèves et une économie d'échelle des opérations présentées.

Ce programme a pour finalités en particulier :

- >> de soutenir le développement d'un tourisme positif en termes social et environnemental,
- >> de créer de la solidarité et un meilleur partage des enjeux écologiques sur nos territoires, de façon intergénérationnelle et sans frein social
- >> d'œuvrer pour l'acceptabilité du tourisme en permettant aux habitants de la région d'accéder aux mêmes loisirs que les visiteurs,
- >> de soutenir le développement de pratiques de loisirs apprenantes et porteuses d'enjeux,
- >> de favoriser la connaissance et la préservation des écosystèmes fragiles par une sensibilisation accrue et spécifique aux problématiques de la préservation des environnements du territoire régional.

Hébergé par le Fonds de dotation Essentiem, œuvrant au niveau national, le Fonds dédié OCC'YGÈNE est animé par un Conseil de gouvernance qui a pour mission de définir les orientations stratégiques et le fonctionnement du dispositif, la validation des Appel à projets, la sélection des causes et opérations soutenues, l'affectation des fonds, le suivi des bilans et résultats. Ce Conseil de gouvernance est notamment composé de deux représentants d'Essentiem, son président Lionel Flasseur et son directeur Jean-Marie Hébert, de quatre représentants du CRTL Occitanie, son président Vincent Garel, également président du Conseil de gouvernance, sa Vice-Présidente Muriel Abadie, son directeur général Jean Pinard et la directrice de projet du fonds Sophie Mercier, ainsi qu'un représentant du Club des Mécènes Fondateurs.

Candidatures 2023-2024

Les candidatures sont ouvertes du lundi 6 novembre 2023 au lundi 4 décembre 2023 à midi (date de réception du mail faisant foi). Les projets retenus devront connaître un début de mise en œuvre entre le 15 décembre 2023 et le 5 avril 2024.

Les candidatures se feront par voie dématérialisée, en adressant le dossier de candidature entièrement renseigné, à l'adresse : mecenat@crtoccitanie.fr, et en précisant dans le titre du message « **AAP Les clés de la planète** ».

L'évaluation des projets sera réalisée par le Conseil de gouvernance qui se réunira le 7 décembre 2023 pour examiner et sélectionner les projets lauréats.

La sélection des projets s'effectuera notamment sur :

- Le caractère innovant du projet,
- Son caractère social, solidaire ou environnemental,
- L'impact potentiel du projet : publics concernés, duplication du projet,
- L'importance que revêt le projet pour le territoire auquel il se rapporte,
- La viabilité économique du projet et son rapport coût / efficacité,
- Les aides et partenariats dont bénéficie la candidature par ailleurs,
- Le dynamisme et la légitimité de la structure porteuse au regard du projet
- La capacité à déclencher sa réalisation dans un délai rapproché
- La capacité à identifier les publics ciblés

Les projets doivent s'inscrire dans la philosophie du Fonds OCC'YGÈNE.

II. DOSSIER DE CANDIDATURE

IDENTIFICATION DU PORTEUR DE PROJET :

Raison sociale		Sigle et/ou logo :	
Nom de l'entité porteuse de projet :		Objet social :	
Date de création :			
Adresse du siège social :		Adresse de correspondance, si différente :	
Téléphone :		Courriel :	
Adresse :		Ville et code postal :	
Site internet :			

STATUT JURIDIQUE DU PORTEUR DE PROJET :

Organisme de droit privé		Code NAF :	
Pour les Associations		N° d'enregistrement à la Préfecture :	
Organisme de droit public		Numéro de SIRET :	
Représentant légal :		Fonction au sein de l'organisme	
Tél.		Adresse mail :	
Responsable opérationnel		Tél.	
Fonction au sein de l'organisme		Adresse mail :	

PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET :

(Pour mémoire, peuvent être porteurs de cause et candidats toute organisation à condition d'être dans une logique de gestion désintéressée à but non lucratif et de ne pas engendrer de conflit d'intérêt avec des acteurs privés : collectivité, syndicat mixte, association du tourisme, du handicap, de l'éducation/enseignement, de l'environnement, du sport, etc.)

FICHE PROJET :

Titre ou acronyme du projet	
Résumé présentant : > les objectifs et enjeux du projet > les collaborations et partenariats > le dispositif envisagé et le site d'activité, > la méthode de mise en œuvre > les résultats attendus.	
Gouvernance et pilotage du projet et de sa mise en œuvre	
Bénéficiaires du projet : âge des bénéficiaires ciblés, nombre estimé, lieu d'implantation géographique, etc.	

Partenaires au projet s'il y a lieu (non obligatoire) :

Sigle	Nom	Adresse	Ville	Département	Siret	Contact

Durée du projet :

Date de début :

Date de fin :

NB : la date de démarrage officielle est la date définie dans la convention d'attribution de la bourse.

Périmètre du projet (préciser les territoires couverts) :

L'action doit se dérouler à l'intérieur de la région Occitanie.

Moyens mobilisés :

- Moyens humains dédiés au projet par le porteur de cause et éventuellement par ses partenaires :
- Moyens matériels :
- Autres :

DESCRIPTIF DÉTAILLÉ DU DISPOSITIF ENVISAGÉ

CONTEXTE DU PROJET :

Diagnostic et présentation globale du contexte à l'origine du déclenchement de l'action, nature du problème que l'on se propose de résoudre

OBJECTIFS DU PROJET :

Objectifs recherchés, hypothèses et intuitions testées à travers le projet, axes d'action qui en découlent

CIBLES DE BÉNÉFICIAIRES :

Territoire choisi, public visé, moyens de promotion du projet pour recruter le public visé

CALENDRIER :

Principaux jalons du projet (étapes clés), planning général

RÉSULTATS ATTENDUS :

Indiquer des éléments observables et mesurables, conditions d'évaluation du projet, indicateurs de succès environnementaux, sociaux ou solidaires

BUDGET ESTIMATIF DU PROJET

Présentation des principaux postes de dépenses et de recettes pour présenter un budget équilibré :

	Recettes		
	Fonds propres	Autres ressources	OCC'YGÈNE
Dépenses directes projet			
Achat de prestation et d'équipement (précisez, une ligne par dépense) :			
>			
>			
>			
Autres (précisez)			
TOTAL			
Dépenses de fonctionnement consacrées au projet (20% maximum)			
RH			
Frais de mission			
Achat d'équipement			
Communication			
TOTAL			
TOTAL GLOBAL			

Si possible joindre les devis détaillés à ce budget

Part (en pourcentage) de la subvention OCC'YGÈNE par rapport,

- au budget de dépenses directes liées au projet :%
- au budget global de dépenses du projet (incluant la part de fonctionnement) :%

A NOTER que l'aide financière du Fonds OCC'YGÈNE aux opérations soutenues ne pourra dépasser 75 % du montant global de dépenses du projet.

III. REGLEMENT DE L'APPEL A PROJET

Le règlement définit les règles de la procédure d'appel à projets et précise les droits et les obligations du bénéficiaire et du fonds.

Éligibilité des candidatures

Cet appel à projets est ouvert à toute personne morale agissant sur le territoire français de manière non exclusive. Il est limité à une seule participation par organisation/structure.

Les projets présentés doivent répondre aux objectifs de la structure organisatrice à savoir :

- En lien avec l'environnement des espaces naturels protégés d'Occitanie et les APN ;
- Être porté par un acteur de l'intérêt général (association, fondation...);
- Être une action d'intérêt général ¹ à caractère environnementale, solidaire et/ou social ;
- Le projet doit se dérouler dans la période de décembre 2023 à juin 2024 ;
- Être planifié dans le temps et être orienté vers des résultats, avec des objectifs mesurables au bout de sous un mois après la fin de l'action sur des aspects quantitatifs et qualitatifs ;
- S'engager à fournir de l'information et relayer les communications du Fonds OCC'YGÈNE en rapport avec l'action (photos - vidéos, interviews des parties prenantes et/ou des participants, etc).

Chaque candidat déclare détenir légitimement les droits de propriété intellectuelle et industrielle relatifs aux projets réalisés dans le cadre du concours et garantit, ainsi, les organisateurs contre tout recours.

Constitution des dossiers

Les candidats devront joindre les pièces suivantes à leur dossier de candidature :

- leur récépissé d'inscription à la Préfecture
- leurs statuts en vigueur signés
- leur dernier PV d'AG nommant les membres du bureau
- leur budget prévisionnel détaillé du projet comme prévu au dossier de candidature
- leur dernier rapport d'activité

Modalités de sélection

Le comité de sélection analysera chaque dossier en s'appuyant notamment sur les critères suivants :

- Le caractère innovant du projet,
- L'impact potentiel du projet : publics concernés, duplication du projet,
- L'importance que revêt le projet pour le territoire auquel il se rapporte,
- La viabilité économique du projet et son rapport coût / efficacité,
- Son caractère social, solidaire ou environnemental,
- Les aides et partenariats dont bénéficie la candidature par ailleurs,
- Le dynamisme et la légitimité de la structure porteuse au regard du projet
- La capacité à déclencher sa réalisation dans un délai rapproché.
- La capacité à identifier les publics ciblés

Le Conseil de Gouvernance prendra en compte également la représentativité et/ou la diversité de l'ensemble des projets sélectionnés vis-à-vis des territoires d'Occitanie et des pratiques de loisirs proposées.

Le Conseil de Gouvernance n'aura en aucun cas à motiver ses décisions vis-à-vis des candidats.

¹ Cette condition est remplie si l'œuvre revêt un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue ou des connaissances scientifiques françaises.

Modalités du partenariat

Les aides qui seront accordées par le comité de sélection prendront la forme de subventions en numéraire pouvant aller jusqu'à 10 000 € maximum par projet.

À l'issue du comité de sélection, les structures dont les projets auront été retenus recevront une proposition de convention de la part du Fonds OCC'YGENÈ, établissant les modalités de l'accompagnement : engagements réciproques, budget alloué, durée du soutien, actions de communication décidées en commun. Les modalités du reporting, en particulier la fréquence des réunions et les indicateurs de suivi et de mesures d'impact seront définis entre le Fonds OCC'YGENÈ et le/les lauréat(s) dès le démarrage du partenariat et feront l'objet de revues régulières au cours de l'évolution du projet.

Communication presse et diffusion de l'information

Les candidats primés autorisent et cèdent aux organisateurs de l'appel à projet à titre non exclusif et gracieux l'utilisation de leurs patronymes, de la dénomination de leur structure, des caractéristiques du projet, ainsi que les visuels, les vidéos, les photos et liens Internet pour toutes communications internes et externes et ce, pendant les 6 ans qui suivront l'attribution du soutien financier et ce sans restriction de pays.

Les candidats primés autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs noms, prénoms et domiciliation à toutes fins de promotions de l'appel à projets et notamment pour la publication de la liste des candidats primés dans la presse audiovisuelle, papier ou électronique, quel que soit le support utilisé, y compris via Internet et les Réseaux Sociaux.

Les organisateurs de l'appel à projets détermineront toutes communications et partenariats autour de l'appel à projets sur tous les supports presse, web, réseaux sociaux et autres canaux qu'elles jugeront utiles. Les candidats primés s'engagent à se rendre disponible pour répondre aux éventuelles demandes d'interviews.

A l'issue de l'annonce des résultats, il sera demandé à chacun des candidats primés de fournir une courte vidéo de présentation de son projet, dont les caractéristiques lui seront indiquées par l'organisateur, afin de diffusion sur différents supports médias ou lors d'événementiels liés au fonds.

Droit d'utilisation et droit à l'image

Le seul fait de participer, vaut accord des candidats primés pour l'exploitation à titre gratuit pour une durée de trois ans, par les organisateurs de l'appel à projet, de son nom, de sa marque, de son sigle, ainsi que de son image et celle de ses biens (photographies, reportages et interviews du candidat et de son organisme sous réserve de la protection du secret des affaires), dans le cadre de la promotion du présent Appel à Projets.

Confidentialité

Les organisateurs de l'opération garantissent l'entière confidentialité des projets qui leur seront adressés.

En cas d'un quelconque manquement de la part d'un candidat, les organisateurs se réservent la faculté d'écarter de plein droit la participation de ce dernier, sans que celui-ci ne puisse revendiquer quoique ce soit.

Le présent règlement s'applique de plein droit à tout candidat ayant adressé son projet.

Modification/annulation de l'appel à projet

Les organisateurs se réservent le droit pour quelque raison que ce soit, de modifier, de prolonger, d'écourter, de suspendre ou d'annuler l'appel à projets sans que leur responsabilité ne soit engagée et ce sans aucune indemnisation. Les candidats s'interdiront d'élever toute réclamation ou demande de dédommagement à ce sujet.